



Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le 18/03/2026

ID : 078-257800375-20260313-DEL_2026_03_20-DE

Berser
Levrault



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2025



TABLE DES MATIERES

LE SIDOMPE	4
Les compétences	4
Statuts.....	4
Trésorier	4
Le territoire.....	5
Le Sidompe et ses collectivités territoriales	6
Caractéristiques du territoire	6
Répartition des compétences exercées	6
La Vie du Syndicat.....	7
Elus locaux	7
Agents territoriaux	7
Réunions publiques	8
Les déchets pris en charge par le Sidompe	9
CHIFFRES CLEFS ET PRINCIPAUX MARCHES	12
L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE.....	12
Tonnages de déchets traités	13
Les tarifs d'incinération au 1 ^{er} janvier 2025	14
La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)	15
Valoriser les déchets résiduels	15
Production de chauffage urbain.....	15
Générer de l'électricité.....	16
Valoriser les matériaux issus de l'incinération	17
Valoriser les mâchefers	17
Éliminer les REFIOM	18
Contrôler les rejets atmosphériques.....	18
LE CENTRE DE TRI	20
La capacité du centre tri.....	20
Tonnages entrants au centre de tri.....	20
Les tarifs au 1 ^{er} janvier 2025.....	20
Les caractérisations	21
Les matériaux sortants du centre de tri	21
L'EVOLUTION DES TONNAGES ENTRANTS.....	23
LA SENSIBILISATION ET LA PREVENTION.....	24
L'insertion professionnelle	24

Les visites pédagogiques	24
LES SOUTIENS FINANCIERS.....	25
La vente des matériaux recyclables du centre de tri.....	25
Les soutiens CITEO.....	26
Les soutiens du papier.....	26
Les soutiens des emballages	26
Les bénéfices financiers.....	28
Les soutiens des autres Eco-organismes.....	29
LES ELEMENTS FINANCIERS	31
Le Compte Financier Unique 2025	31
CONCLUSIONS.....	32
Les performances de recyclage	32
Performances soutenues par CITEO.....	32
Composition des déchets ménagers d’un habitant du Sidompe	32
Les bénéfices environnementaux du recyclage	33
LEXIQUE.....	34
Annexe 1 – Liste des Communes.....	36

LE SIDOMPE

Les compétences

Depuis 1961, le SIDOMPE traite et valorise les déchets ménagers de ses collectivités. Sa gestion exigeante l'amène à évoluer constamment pour améliorer ses capacités de traitement et ses performances environnementales.

Statuts

De par ses statuts, le SIDOMPE a pour objet la création et l'exploitation d'installations de traitement de déchets ménagers et autres déchets assimilés.

Ce traitement concerne notamment le stockage, le tri, l'incinération, la valorisation matière et énergétique...

Le SIDOMPE conserve la possibilité d'organiser, éventuellement, la collecte des déchets sous toutes ses formes, chaque collectivité ayant la faculté d'adhésion, ou non.

Depuis 2015, le SIDOMPE a décidé, par délibération, de modifier ses statuts afin d'organiser et de prendre en charge financièrement, le transport aller/retour en autocar des groupes de personnes (adultes et/ou enfants) dans le cadre des visites pédagogiques. Ces visites sont effectuées ou organisées par les mairies, les établissements scolaires ou associations, de ses collectivités sur son site de Thiverval-Grignon (ZA du Pont Cailloux – 4 Route des Nourrices).

Trésorier

Les fonctions du Trésorier du Sidompe sont exercées par le Trésorier Principal de Rambouillet depuis le 1^{er} janvier 2022 :

Service de Gestion Comptable de Rambouillet
 2 rue Pasteur
 78120 RAMBOUILLET

2022

Passage en extension des consignes de tri et mise en service industrielle du nouveau centre de tri.

1^{er} janvier 2022 - Arrivée des communes du Chesnay-Rocquencourt (pour la partie Chesnay), de Versailles et de Vélizy-Villacoublay dans le périmètre du Sidompe.

2018

Le centre de Valorisation des déchets devient une Unité de Valorisation Energétique.

2014

Création de l'exposition « La Grande Aventure du Recyclage » et travaux d'extension des locaux administratifs.

2008

Ouverture du centre de tri.

2004

Le SIDOMPE devient un syndicat mixte regroupant des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

31 décembre 2004. Transformation validée par arrêté inter préfectoral des 5 juin et 23 juillet 2004.

1984

L'usine devient un Centre de Valorisation.

1974

Ouverture de l'usine d'incinération.

1961

8 communes des Yvelines se regroupent pour créer et exploiter une décharge contrôlée d'ordures ménagères.

Arrêté préfectoral du 4 mars 1961 - Bois-d'Arcy, Les Clayes-sous-Bois, Elancourt, Fontenay-le-Fleury, Neauphle-le-Vieux, Noisy-le-Roi, Plaisir et Villepreux.

Le territoire



Le Sidompe et ses collectivités territoriales

Le Sidompe traite les déchets ménagers et assimilés de 6 collectivités, soit 114 communes, regroupant 610 635 habitants (estimation INSEE population municipale au 1^{er} janvier 2025).

La dernière composition du territoire du Sidompe a été actée par l'arrêté préfectoral n°78-2025-12-24-00011 du 24 décembre 2025 pour une modification du périmètre au 1^{er} janvier 2026.

Le territoire du Sidompe est très hétérogène. La moitié de la superficie est constituée de communes rurales, mais plus des trois quarts de la population réside en zone semi-urbaine et urbaine.

Caractéristiques du territoire

	Nombre de communes	% d'habitat collectif 2025	Nombre de communes au Sidompe	NOMBRE D'HABITANTS POPULATION MUNICIPALE INSEE au 01.01.2025	Part de population / Sidompe
COLLECTIVITES ADHERENTES					
CA VERSAILLES GRAND PARC	18	80 %	16	239 040	39,1 %
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES	12	65 %	12	233 591	38,3 %
SIEED	72	15 %	72	77 061	12,6 %
CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	19	67 %	3	25 518	4,2 %
CC CŒUR D'YVELINES	31	25 %	7	24 026	3,9 %
CC GALLY MAULDRE	11	10%	4	11 399	1,9 %
TOTAL					
SIDOMPE		63%	114	610 635	100%

Répartition des compétences exercées

	Ordures ménagères		Verre		Papiers graphiques		Emballages ménagers		Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des services techniques
Mode d'organisation	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV					
COLLECTE													
TRAITEMENT													

 Opérations assurées par le Sidompe

 Opérations assurées par l'EPCI de collecte

La Vie du Syndicat

Elus locaux

Le Comité

Le Sidompe est administré par un comité syndical composé d'élus locaux représentant les collectivités adhérentes, dans la même représentation que les communes (114).

Le comité est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune.

Son rôle :

- voter les budgets,
- fixer les modalités de gestion du Sidompe,
- définir la politique du Syndicat et décider des investissements à réaliser,
- délibérer sur les demandes d'adhésion ou de retrait des collectivités,
- élire parmi ses membres les quinze membres de son Bureau, ainsi que les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Bureau

Les réunions du Comité Syndical sont précédées de séances de travail des membres du bureau qui étudient les dossiers soumis au vote du Comité syndical.

Le Président

Guy PELISSIER – SIEED

Les 4 Vice-Présidents

1^{ère} Vice-Présidente : Joséphine KOLLMANNBERGER – SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

2^{ème} Vice-Président : Philippe PAIN – CA VERSAILLES GRAND PARC

3^{ème} Vice-Présidente : Laurence BACLE – CC CŒUR D'YVELINES

4^{ème} Vice-Président : Daniel FEREDIE – SIEED

Les 10 Assesseurs

Nadine GOHARD - CC CŒUR D'YVELINES

Bruno BOUSSARD - SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

Eva ROUSSEL - SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

Jean-Luc JANNIN - SIEED

Annie JOSEPH - SIEED

Marc TOURELLE - CA VERSAILLES GRAND PARC

Aurélie PIACENZA - SIEED

Alain SANSON - CA VERSAILLES GRAND PARC

Denise PLANCHON - SIEED

Françoise BEAULIEU - SAINT QUENTIN EN YVELINES CA

Agents territoriaux

Le SIDOMPE est composé de 2 agents :

- 1 Attachée Territoriale
- 1 Technicienne

Réunions publiques

Les comptes-rendus des réunions publiques du Comité Syndical sont adressés dans leur intégralité aux délégués titulaires et suppléants. Ils sont également disponibles sur le site internet du SIDOMPE.

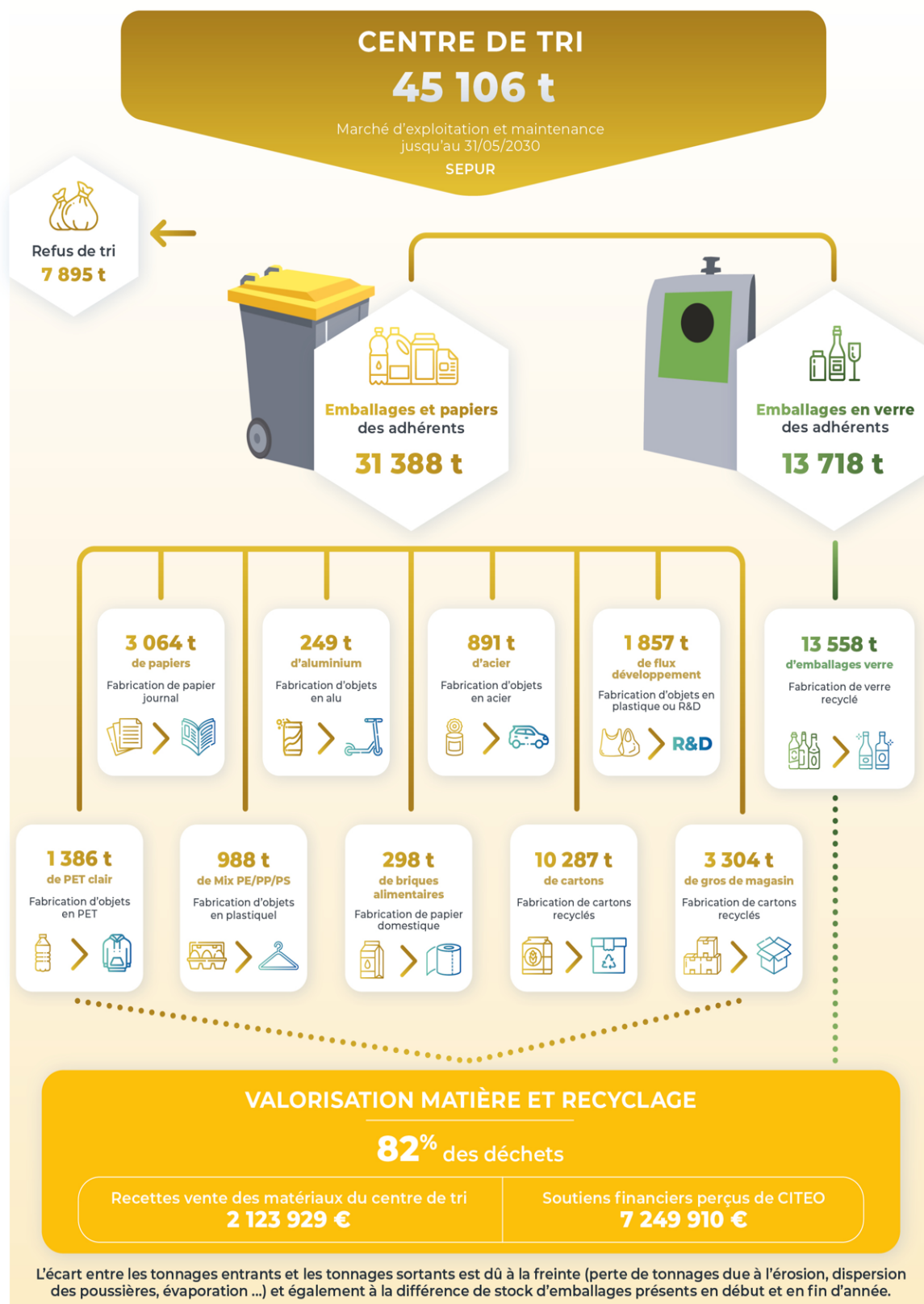
4 MARS 2025	4 AVRIL 2025	27 JUIN 2025
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2024 INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT - DECISIONS DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 - BILAN DE L'ANNEE 2024 - LES FINANCES - LES INVESTISSEMENTS - INCINERATION DES BOUES DE STEP - ETAT DE LA DETTE - EVOLUTION DES EFFECTIFS QUESTIONS DIVERSES ...	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 MARS 2025 INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT - DECISIONS - CITEO-EMBALLAGES : PRESENTATION SUCCINCTE DU LIQUIDATIF 2023 - CITEO-PAPIERS : SOUTIEN 2023 (TONNAGES 2022) - ECOMAISON ADMINISTRATION GENERALE - CITEO NOUVEAU CONTRAT TYPE POUR LA COLLECTE SELECTIVE - DELEGATION DE L'ADMISSION EN NON-VALEURS DES CREANCES IRRECOUVRABLES INFERIEURS A 100 € FINANCES - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2024 - BUDGET PRIMITIF 2025 - TARIF D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS ASSIMILES - TARIF DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES MENAGERS AU CENTRE DE TRI QUESTIONS DIVERSES ...	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2025 INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT - DECISIONS - CONVENTIONS DE COOPERATION POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS AVEC VALOSEINE ADMINISTRATION GENERALE - SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITORIAL DE COLLECTE DES ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDINS (ABJ) - FIN DE COMPETENCE DU SIEED, ADHESION NOUVEL EPCI ET EXTENSION DE PERIMETRE EPCI ADHERENTS FINANCES - APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS – NOMENCLATURE M57 QUESTIONS DIVERSES ...
24 NOVEMBRE 2025		
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2025 INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT - DECISIONS - JOURNEE PORTES OUVERTES - RETRAIT DU SIDOMPE DES COMMUNES DE LA CC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE ET DE LA CA RAMBOUILLET TERRITOIRES - POINTS SUR LES INVESTISSEMENTS 2025 -> REMPLACEMENT DU MODULAIRE – UVE -> TRAVAUX DU CENTRE DE TRI – APPEL A PROJET CITEO - RAPPORT ANNUEL 2024 – MACHEFERS - CAMPAGNE NATIONALE DE CARACTERISATIONS DES OMR - CITEO ADMINISTRATION GENERALE - CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG : RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT 2027-2030 FINANCES - REPARTITION DES TONNAGES POUR LA FACTURATION DES EMBALLAGES ET ORDURES MENAGERES – CONTRAT DE COLLECTE AU 1^{ER} JANVIER 2026 (EX-SIEED) - REVERSEMENT DES RECETTES POUR LES TONNAGES : -> SOUTENUS ANTERIEUREMENT AU 31 DECEMBRE 2025 -> SOUMIS AU CONTRAT DE COLLECTE DU 1^{ER} JANVIER 2026 AU 31 DECEMBRE 2029 (EX-SIEED) - OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2026 QUESTIONS DIVERSES ...		

Les déchets pris en charge par le Sidompe

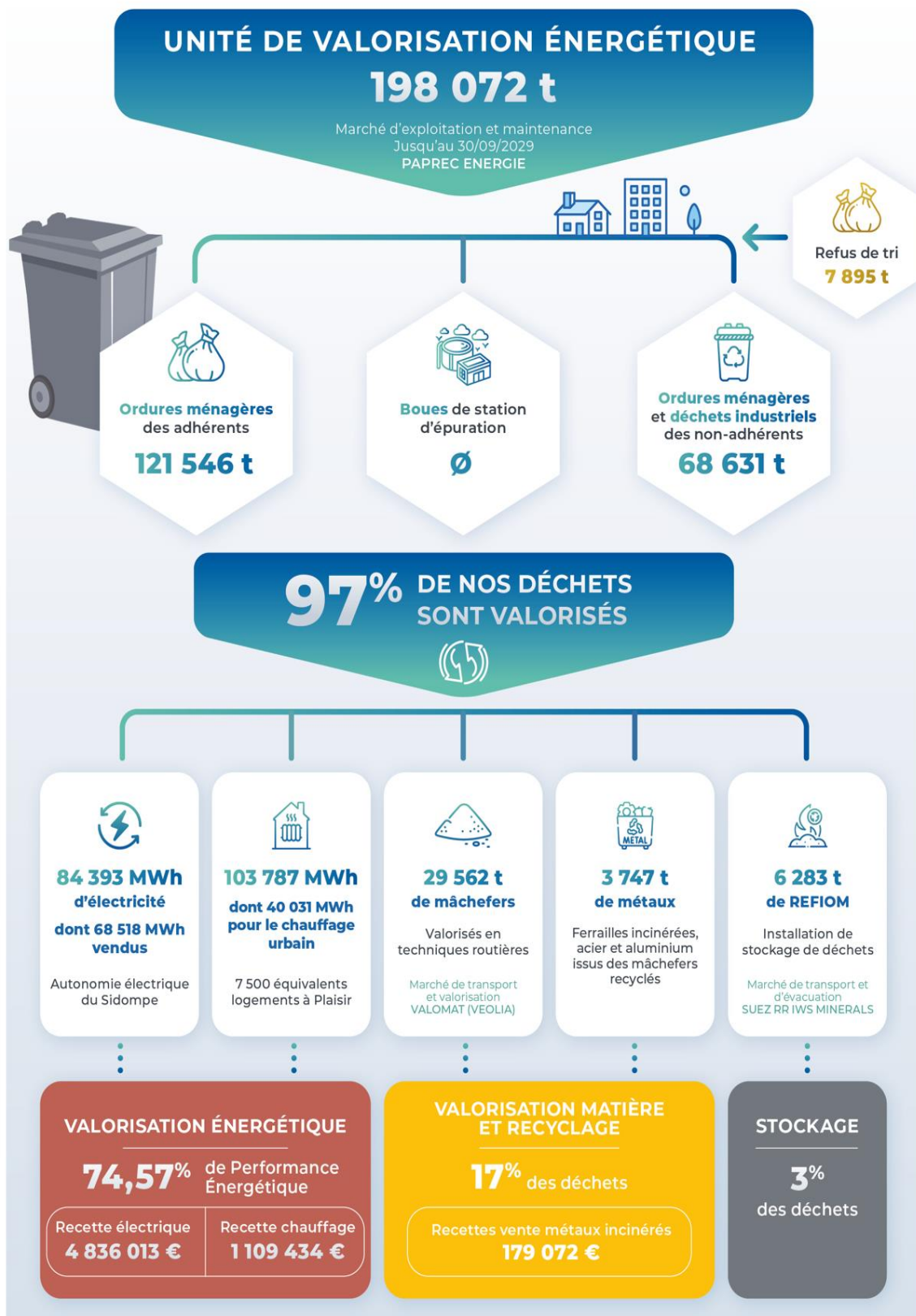
Installation de traitement	Type de déchet	Capacité Max.	Maitrise d'ouvrage	Exploitant	Valorisation réalisée
Unité de Valorisation Energétique	Déchets ménagers	243 000 tonnes	Sidompe	PAPREC*	- Production d'électricité - Production de chaleur pour réseau urbain - Recyclage des métaux issus des mâchefers
Centre de tri de collecte sélective	Multi-matériaux	30 000 tonnes	Sidompe	SEPUR	- Recyclage matières
	Emballages en verre	15 000 tonnes			- Recyclage verre

* PAPREC ENERGIES RESEAU THIVERVAL-GRIGNON

CHIFFRES CLEFS DU SIDOMPE 2025



CHIFFRES CLEFS DU SIDOMPE 2025



L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE



L'UVE de Thiverval-Grignon se préoccupe quotidiennement des impacts et des risques engendrés sur l'Environnement, la Santé, et la Sécurité au Travail.

Le site est certifié **ISO 45 001** depuis 2018, **ISO 14 001** depuis 1999 et **ISO 50 001** depuis 2018.



L'UVE en bref

- ▶ 198 072 tonnes d'ordures ménagères
- ▶ 77,54 % de rendement énergétique (RE)
- ▶ 74,57 % de performance énergétique (Pe)
- ▶ 7 500 équivalents logements chauffés par l'installation
- ▶ 84 393 MWh de production électrique
- ▶ 4,8 Millions € de recette électrique
- ▶ Rejets de polluants très en deçà des seuils réglementaires
- ▶ Traitement des fumées par voie sèche
- ▶ Réduction des oxydes d'azote
- ▶ Panache de vapeur d'eau réduit



Explosions de bouteilles de protoxyde d'azote :

Sur 2025, les explosions dues aux bouteilles de protoxyde d'azote ont perduré. Nous avons déploré encore 22 arrêts de ligne de four (890 heures d'interruption) pour des casses de barreaux de grilles de combustion (pour rappel : 19 arrêts en 2024).

Il est donc toujours essentiel de communiquer auprès des habitants et des équipes de propreté urbaine des communes, afin que ces déchets hautement inflammables et explosifs soient orientés vers les filières adéquates (notamment les déchetteries) et non incorporés avec les déchets ménagers.

Tonnages de déchets traités

En 2025, les tonnages d'ordures ménagères incinérées des collectivités adhérentes ont stagné par rapport à 2024, moins de 1% de baisse avec 121 546 T. Les apports en provenance des non-adhérents (Entreprises, transfert VALENE,) ont baissé de 7%. Aucun tonnage de boues de STEP n'a été incinéré en 2025.

Une convention a été signée avec VALOSEINE pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2027, en remplacement de convention avec la CU GPSEO suite au transfert de compétence pour l'incinération de 40 000 à 50 000T d'ordures ménagères.

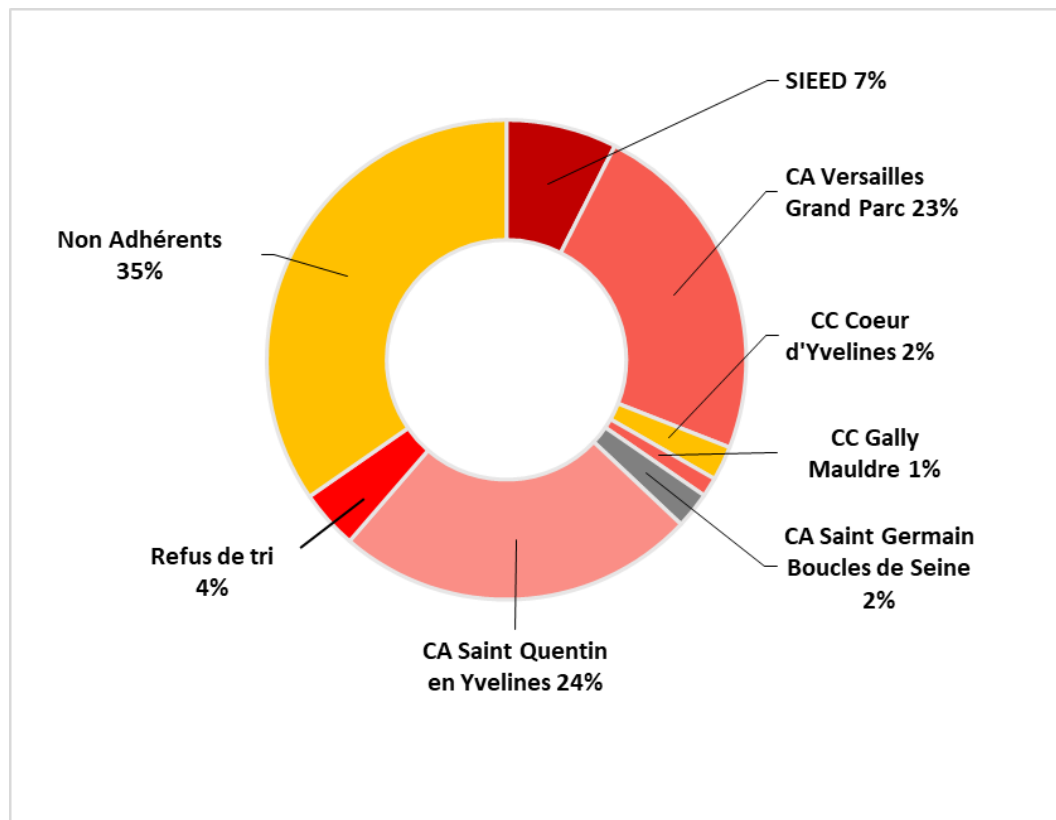
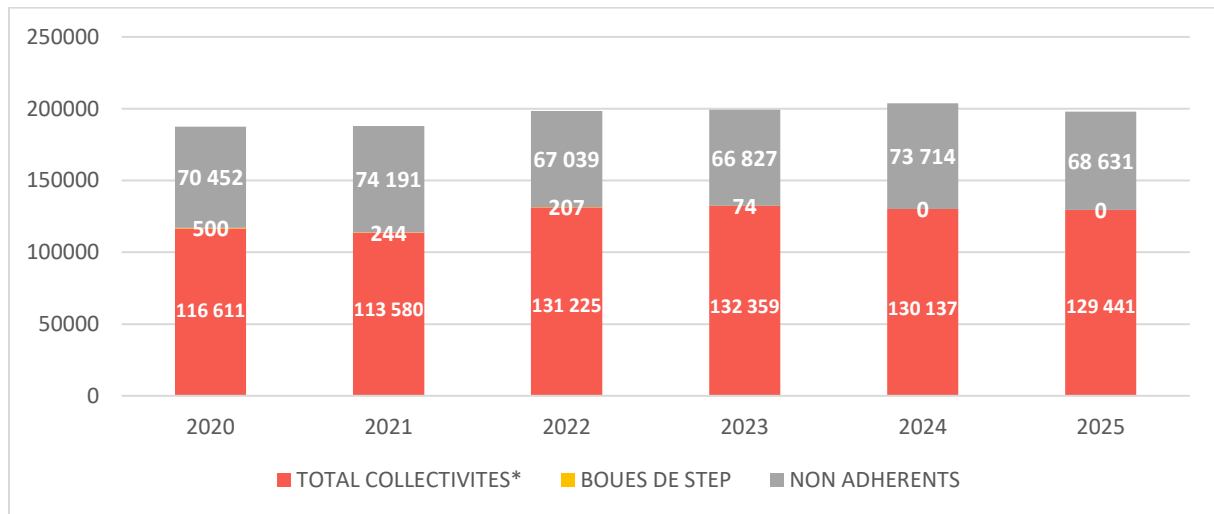
Evolution des tonnages des Ordures Ménagères et Déchets assimilés livrés à l'UVE de 2020 à 2025

	COLLECTIVITES OMR	REFUS DE TRI	TOTAL COLLECTIVITES*	BOUES DE STEP	NON ADHERENTS	TOTAL
2020	111 810	4 801	116 611	500	70 452	187 373
2021	108 743	4 837	113 580	244	74 191	188 015
2022**	128 141	3 084	131 225	207	67 039	198 471
2023	124 280	8 079	132 359	74	66 827	199 260
2024	122 232	7 905	130 137	0	73 714	203 851
2025	121 546	7 895	129 441	0	68 631	198 072

* Ces tonnages comportent les ordures ménagères et assimilées, et tous les refus de tri des collectivités adhérentes.

** Adhésion de 3 nouvelles communes de Versailles Grand-Parc (130 000 habitants supplémentaires) et fermeture du centre de tri pour travaux (aucun refus de tri n'a été incinéré pendant 6 mois).

Provenance des tonnages entrants

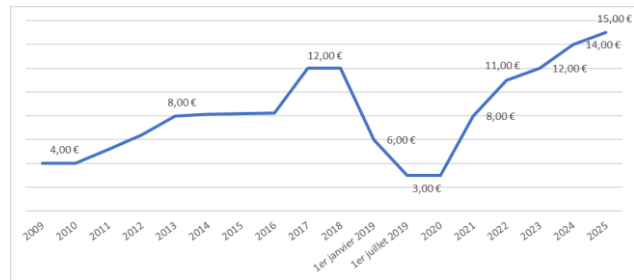


Les tarifs d'incinération au 1^{er} janvier 2025

	Prix à la tonne
Collectivités adhérentes au SIDOMPE :	77 €
Entreprises privées, administrations, collectivités non-adhérentes et services divers :	81 €

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Comme prévu par la loi de finances 2009, la TGAP est appliquée sur chaque tonne de déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers et assimilés. Grâce aux travaux d'optimisation énergétique de l'UVE, la TGAP a été divisée par 4 en 2019 mais la nouvelle loi de Finances de 2019 a augmenté à nouveau cette taxe, qui est passée à 15,00 euros la tonne en 2025.



Valoriser les déchets résiduels

L'Unité de Valorisation Énergétique est une usine d'incinération où les ordures ménagères deviennent une ressource.

Production de chauffage urbain

40 031 MWh ont été fournis au RESOP cette année.

Le RESOP est le réseau de chaleur urbain de la ville de Plaisir. Il est alimenté par des échangeurs reliés au réseau d'eau surchauffée de l'UVE, en fonction des besoins d'utilisation en chauffage et ECS (Eau Chaude Sanitaire). Ce réseau fonctionne en eau chaude à 120 °C circulant sous les rues de la ville de Plaisir pour les sous-stations de nombreux bâtiments (équivalents à **7500 logements**), qui bénéficient ainsi d'un mode de chauffage écologique et économique depuis près de 35 ans.

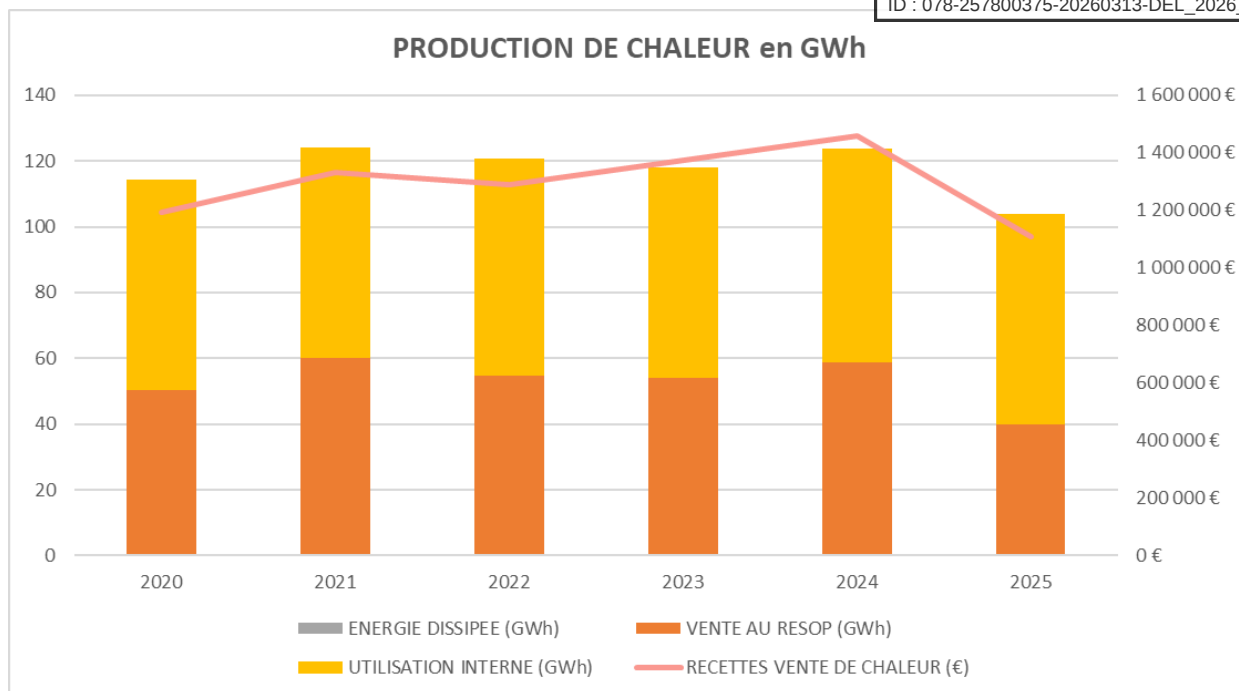
Une partie de la chaleur est également utilisée en interne, dans l'usine.

Quartiers chauffés par le RESOP grâce à la chaleur de l'UVE



PRODUCTION DE CHALEUR (GWh)		ENERGIE DISSIPÉE (GWh)	UTILISATION INTERNE (GWh)	VENTE AU RESOP (GWh)	Prix de vente moyen d'1 MWh	RECETTES CHALEUR (€)
2020	114	0	64	50	23,69 €	1 193 120 €
2021	121	0	61	60	22,16 €	1 331 446 €
2022	120	0	66	54	23,61 €	1 289 566 €
2023	118	0	64	54	25,51 €	1 376 072 €
2024	124	0	65	59	24,84 €	1 458 984 €
2025	104	0	64	40	27,73 €	1 109 434 €

Des problèmes techniques sur l'échangeur au niveau du RESOP et les arrêts d'exploitation dus aux casses des grilles de combustion, consécutifs aux explosions des bouteilles de protoxydes d'Azote, nous ont contraint à limiter la fourniture MWh sur le réseau de chaleur. Cela a engendré une baisse de recettes de 350 000€ par rapport à 2024.



Générer de l'électricité

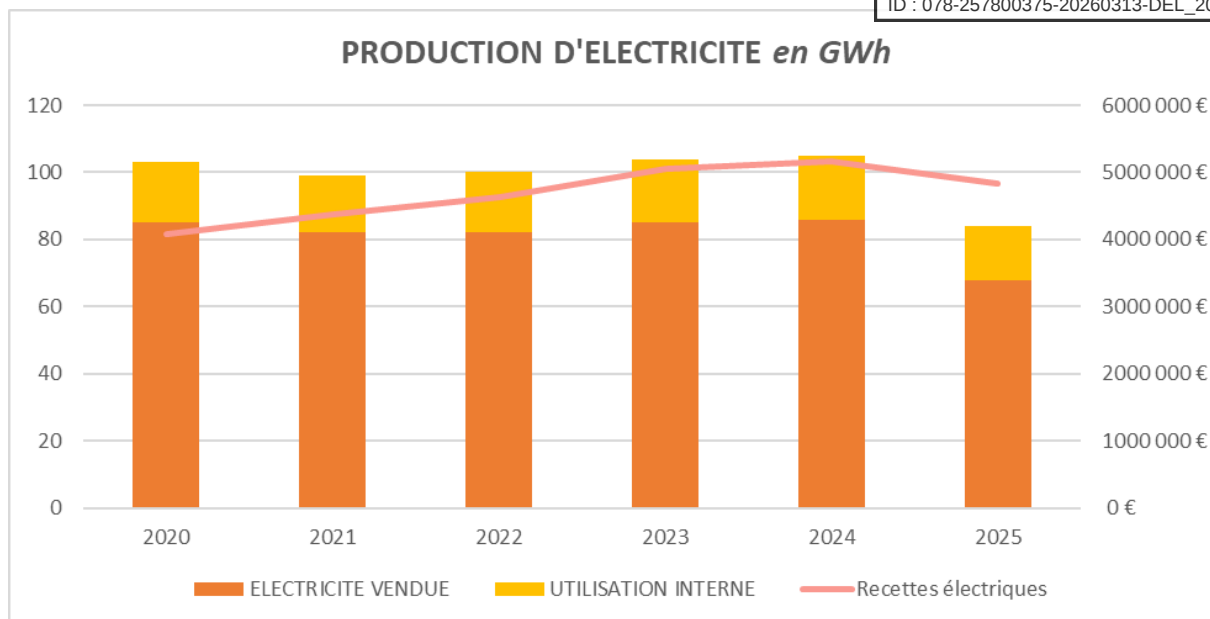


L'énergie dégagée par la combustion des déchets sous forme de vapeur surchauffée alimente un turboalternateur qui a produit 84 393 MWh d'électricité en 2025.

Grâce à cette grande production d'énergie, l'UVE et le centre de tri sont totalement autonomes.

Le surplus non utilisé est vendu à EDF, ce qui représente en 2025 une recette pour le SIDOMPE de 4 836 013 €.

	PRODUCTION D'ELECTRICITE (GWh)	ELECTRICITE VENDUE (GWh)	AUTOCONSOMMATION (GWh)	RECETTES ELECTRIQUES
2020	103	85	18	4 071 022 €
2021	99	82	17	4 382 600 €
2022	100	82	18	4 712 483 €
2023	104	85	19	5 049 062 €
2024	105	86	19	5 157 538 €
2025	84	68	16	4 836 013 €



La diminution de la production d'énergie électrique est due aux travaux sur le Groupe Turbo-Alternateur (GTA) durant l'été qui a stoppé la production électrique pendant 10 semaines. Ces gros travaux ont lieu tous les 6 ans.

Valoriser les matériaux issus de l'incinération

Tonnages des REFIOM et MACHEFERS

	MACHEFERS				REFIOM
	Résidus d'incinération récupérés en sortie de four				
	MACHEFERS	Dont ACIER	Dont ALUMINIUM	FERRAILLE	Résidus de l'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
2020	31 506,28 T	352,08 T	342,90 T	4 162,86 T	6 965,29 T
2021	31 385,50 T	217,34 T	304,26 T	3 755,36 T	6 477,36 T
2022	31 473,21 T	569,02 T	279,24 T	3 138,38 T	6 693,32 T
2023	31 900,10 T	518,12 T	311,06 T	2 624,54 T	7 012,90 T
2024	32 545,50 T	932,80 T	256,36 T	3 034,82 T	7 155,77 T
2025	30 746,50 T	894,19 T	290,44 T	2 562,64 T	6 283,00 T

Valoriser les mâchefers



Les mâchefers sont les résidus d'incinération récupérés en sortie de four. Ils sont composés de verre, silice, alumine, calcaire, chaux, métaux ferreux et non-ferreux, sels, eau et composés organiques...

Ils représentent **15,5 % du poids** des ordures ménagères incinérées.

Ferraille incinérée	Mâchefers	Acier & Aluminium issus des mâchefers
2 562,64 T	30 746,50 T	Acier : 894,19 T Aluminium : 290,44 T
Après l'incinération la ferraille incinérée est isolée des mâchefers par un déferrailleur (tambour magnétique). La recette est entièrement reversée aux collectivités.	Les mâchefers sont transférés sur une plateforme qui permet de les transformer en matériaux inertes après maturation.	L'acier et l'aluminium encore contenus dans les mâchefers sont transportés chez nos repreneurs pour être recyclés. Les recettes sont conservées par l'entreprise de valorisation des mâchefers, conformément aux clauses de son marché.
La ferraille est rachetée par la société ARCELOR.	Les mâchefers sont valorisés par VALOMAT.	L'acier est racheté par la société ARCELOR et l'aluminium par la société CORNEC.
Recyclage	Recyclage	Recyclage

Eliminer les REFIOM

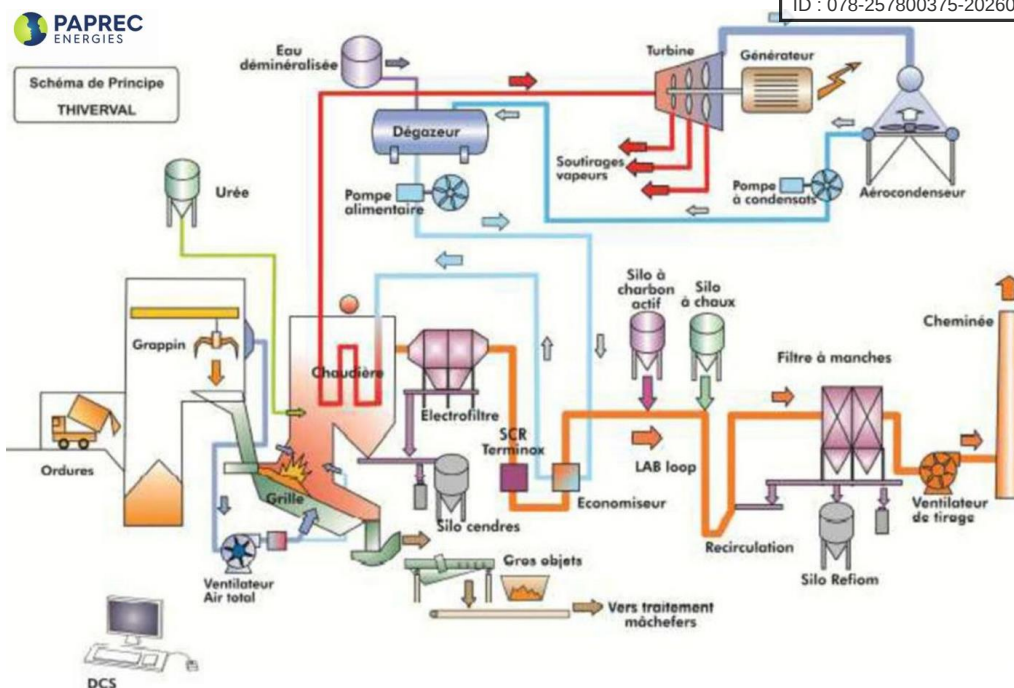


Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères sont constitués des résidus issus du dépoussiérage et du lavage des gaz (cendres, gâteaux de filtration, réactifs).
 Ils représentent 3,17 % du tonnage des ordures ménagères incinérées.
 Ils sont évacués par SUEZ et éliminés à l'ISDD de Villeparisis (77) et sur le site du SEDA à Chenillé-Champteussé (49)

Contrôler les rejets atmosphériques

Les nouvelles technologies mises en œuvre depuis 2019 économisent l'eau et l'énergie et réduisent l'utilisation des réactifs.

En sortie des chaudières, les fumées sont traitées avant rejet à l'atmosphère par un dispositif complet d'épuration. C'est un traitement par voie sèche à la chaux, sans panache à la cheminée, permettant d'obtenir des valeurs de rejets respectant les réglementations en vigueur, et notamment les prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 20 septembre 2002.



L'UVE est une **installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)**, soumise à **autorisation préfectorale**. Les **réglementations européenne et française** imposent le respect de valeurs limites d'émission extrêmement strictes. La **DRIEAT** contrôle très régulièrement toutes les analyses et l'incinérateur grâce à des visites régulières.

→ Contrôles continus lors du fonctionnement

Des mesures sont effectuées en continu lors du fonctionnement de l'UVE.

Les paramètres de traitement sont modifiés si l'incinération n'est pas optimum. En cas de défaillance de la chaîne de mesure, le fonctionnement de la ligne est immédiatement stoppé.

→ Contrôles des rejets par un organisme extérieur agréé accrédité COFRAC

Des contrôles sont également commandités par l'exploitant, conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

→ Contrôle des retombées atmosphériques



Depuis 2005, le Sidompe fait réaliser chaque année une campagne de mesures des retombées atmosphériques par un bureau d'étude spécialisé indépendant.

8 jauges Owen sont installées et les poussières qu'elles contiennent sont analysées pour déceler les métaux lourds, les dioxines et les furannes. Les prélèvements ont toujours montré que l'UVE n'avait pas d'impact significatif en termes de pollution sur son environnement proche.

LE CENTRE DE TRI

La capacité du centre tri



Capacité annuelle du centre de tri de 45 000 tonnes :
 - 30 000 tonnes de déchets recyclables secs
 - 15 000 tonnes de verre

Tonnages entrants au centre de tri

En tonnes	MULTIMATERIAUX	VERRE	TOTAL
2020	19 379,26 traitées *21 152,96 apportées par les adhérents	12 125,02	31 504,28 traitées *33 277,98 apportées par les adhérents
2021	22 351,99	11 708,88	34 060,87
2022	30 645,51	15 363,90	46 009,41
2023	31 214,40**	14 833,74	46 048,14
2024	31 354,09	13 872,53	45 226,62
2025	32 562,32***	13 717,80	46 280,12

* Du 19 mars au 16 avril 2020, le centre de tri était fermé en raison de l'épidémie de Covid-19. 1773,7 T d'emballages ménagers ont été acheminées et valorisées par l'UVE.

** Y compris 549,68 tonnes d'emballages du centre de tri de Firminy (42), dont le centre de tri a été détruit par un incendie.

*** Y compris 1 173,84 tonnes d'emballages du centre de tri TRIVALIS (85) qui était en travaux.

Une forte augmentation des tonnages avait été constatée en 2022 avec + 37% de déchets multi-matériaux (emballages et papiers dans les bacs jaunes) et + 31% de déchets en verre par rapport à 2021. Cette hausse des apports était en majorité attribuable à l'arrivée des 3 communes de la CAVGP (130 000 habitants supplémentaires).

Pour cette troisième année complète d'exploitation en extension de consigne de tri, on constate pour nos collectivités une stagnation des tonnages d'emballages ménagers triés avec seulement 34,39 T supplémentaires en 2025 (31 388,18 T pour nos collectivités en 2025 contre 31 354,09 T en 2024). Pour le verre, bien qu'au niveau national les tonnages continuent à diminuer, nous constatons au SIDOMPE une stagnation des tonnages en 2025 avec seulement 155T de moins que l'année précédente.

Les tarifs au 1^{er} janvier 2025

	Prix à la tonne	Prix à la tonne
Collectivités adhérentes au SIDOMPE	159 €	10 €
Collectivités non-adhérentes et services divers	170 €	11 €
Entreprises privées, administrations		

Les caractérisations

La caractérisation consiste à déterminer de façon précise le contenu d'une benne d'emballages ménagers pour une collectivité, en effectuant une répartition par matériaux.

Au cours de l'année 2025, **115 caractérisations** ont été effectuées.

Les matériaux sortants du centre de tri

En 2025, sur les **45 106,28 tonnes** d'emballages ménagers et papiers en provenance des collectivités du SIDOMPE réceptionnées par le centre de tri, 35 883,16 tonnes de matériaux ont été reprises par les entreprises de recyclages ou par l'éco-organisme CITEO, et 7 894,72 tonnes de refus de tri ont été valorisées par l'incinération à l'UVE du Sidompe.

	REPRENEURS 2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
VERRE	VERALLIA – Andrézieux-Bouthéon (42)	12 213,04	12 054,64	15 029,74	14 922,24	14 103,24	13 557,86
CARTONS (PCNC)	PAPREC – France	6 291,71	7 588,32	9 963,79	9 292,41	9 712,52	10 286,87
TETRA (PCC)	REVIPAC – Essety Hondouville (27)	118,66	193,02	226,37	337,78	275,15	298,46
ALUMINIUM	REGEAL-AFFIMET- France	29,68	69,88	93,32	133,70	164,46	130,48
ALUMINIUM SOUPLE	PreZero Pyral - Allemagne			70,56	193,22	122,12	118,56
ACIER	ARCELOR – Dunkerque (59)	471,33	557,76	576,73	742,74	916,34	891,10
PAPIERS	NORSKE SKOG - Golbey (88)	3 632,80	3 633,05	4 691,54	3 554,52	3 361,50	3 064,20
PEHD		433,68	389,90				
Mix PE/PP	SUEZ - Europe		98,44	863,27	824,64	910,51	988,32
PET CLAIR	SUEZ - Limay (78) et Europe	1 053,46	998,20	1 424,29	1 416,77	1 362,84	1 385,56
GDM	DERICHEBOURG AFM RECYCLAGE Allemagne	1 990,76	2 354,87	2 689,11	3 982,68	3 868,73	3 304,48
Flux Développement Films plastiques	CITEO – Centres de sur-tri en France			873,36	1 545,88	1 717,95	1 857,27
REFUS DE TRI	SIDOMPE – UVE Thiverval-Grignon (78)	4 801,08	4 836,46	6 899,14*	8 078,67	7 904,54	7 894,72
TOTAL**		31 370,22	33 089,24	43 401,22	45 025,25	44 419,90	43 777,88

*3 815,30 tonnes de refus de tri proviennent des centres de tri utilisés pendant les travaux de celui du Sidompe et ont été acheminées vers d'autres UVE.

**L'écart entre les tonnages entrants et les tonnages sortants, est dû à la freinte (perte de tonnages due à l'érosion, dispersion des poussières, évaporation ...) et également à la différence de stock d'emballages présents en début et en fin d'année.

Le tonnage global des matériaux recyclés en 2025 a diminué avec 632 T en moins par rapport à 2024.

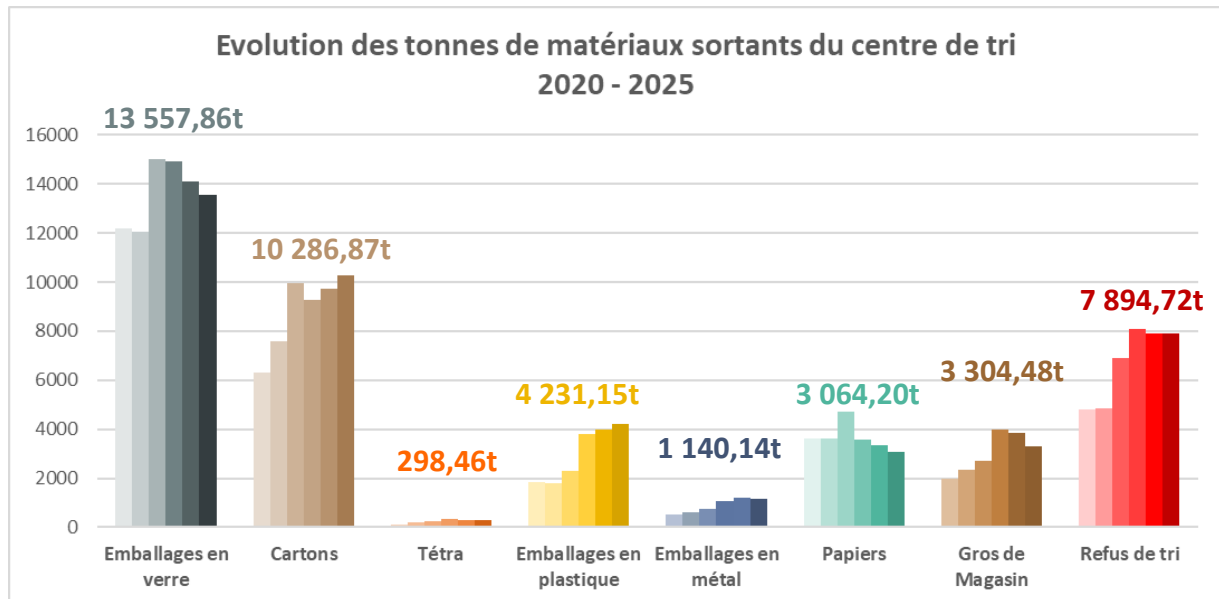
Comme l'année dernière, on constate une augmentation significative pour les tonnages des cartons recyclés (PCNC), avec 574 T supplémentaires envoyées chez le repreneur. Il en est de même pour le plastique Mix PE/PP dont les tonnages 2025 augmentent de 78 T par rapport à 2024.

A contrario, les Gros de Magasin (GDM) ont connu une baisse de 564 T dans les quantités recyclées. Le tonnage du papier quant à lui continue sa baisse progressive. C'est une tendance constante depuis plusieurs années.

Le flux développement, qui regroupe les nouveaux plastiques en extension de consigne de tri (barquettes, pots de yaourts...) et le PET foncé, ainsi que les films plastiques repris par CITEO est en augmentation, avec plus 139 T.

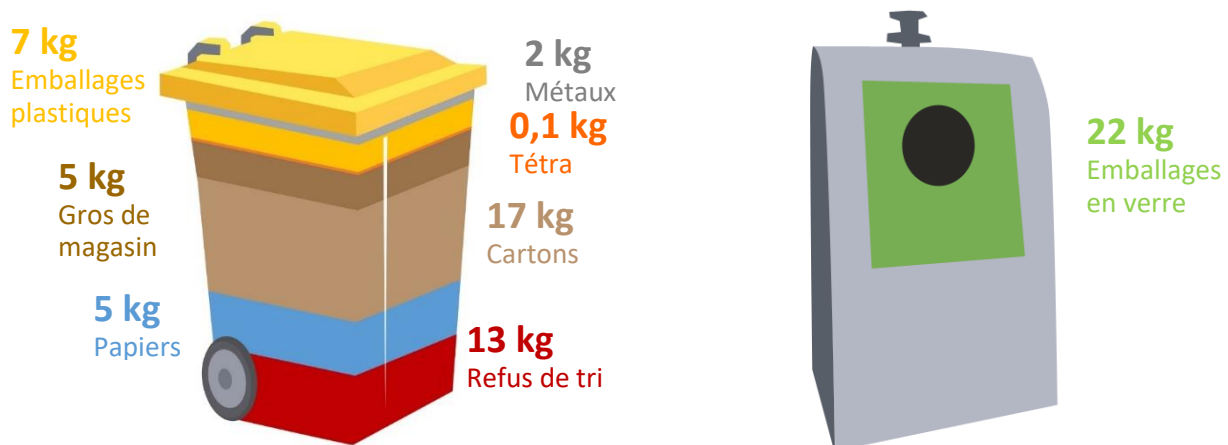
Les tonnages de tetra (PCC), d'acier, d'aluminium et de plastique PET Clair sont quant à eux restés stables.

Les refus de tri ont stagné en 2025, mais cela représente tout de même 25% du tonnages des emballages entrant dans le centre de tri. Il faut donc continuer la communication auprès des usagers sur les consignes de tri des déchets afin d'augmenter la quantité d'emballages recyclés et surtout d'en améliorer la qualité.

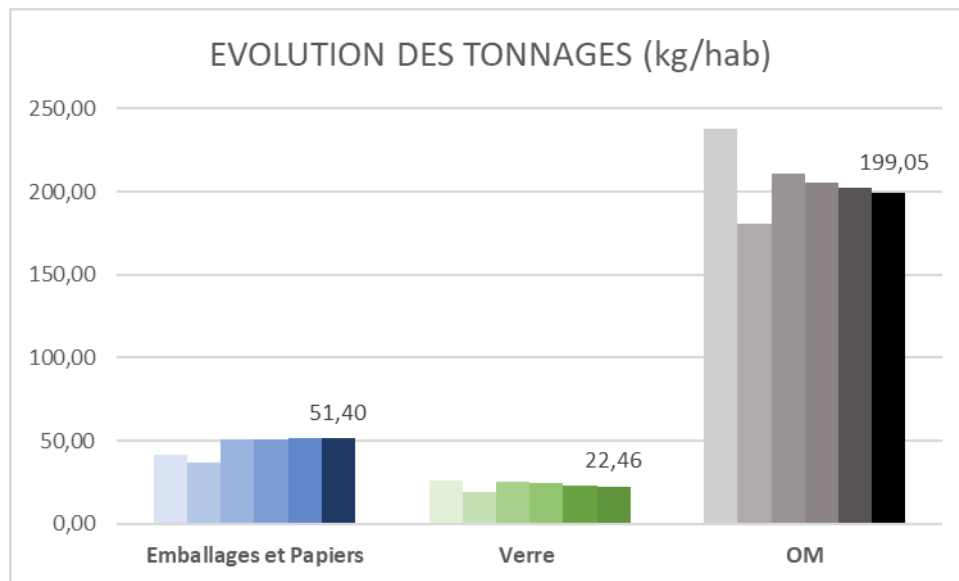


Composition moyenne du tri d'un habitant du Sidompe en 2025

49 kg - **22 kg**
 dans les bornes et bacs jaunes dans les bornes et bacs dédiés au verre



L'EVOLUTION DES TONNAGES ENTRANTS



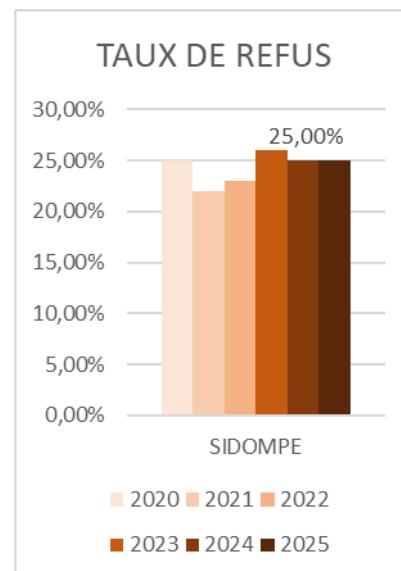
Les tonnages d'emballages et papiers reçus par le Sidompe en 2025 sont restés stables par rapport à 2024, seulement 0,46 kg/hab en moins. Depuis 2020, l'augmentation est de 10,14 kg/hab. Les tonnages de verre se sont également stabilisés avec 22,46 kg/hab. en 2025 contre 22,94 kg/hab. en 2024.

Les tonnages d'ordures ménagères des collectivités traités par le SIDOMPE continuent à diminuer, avec une baisse de 3,11 kg/hab. entre l'année 2025 et l'année 2024. Par rapport à 2020, nous sommes à moins 39,02 kg/hab. d'ordures ménagères.

Après l'augmentation du taux de refus de tri de l'année 2023 pour la première année complète en extension des consignes de tri, ce taux est resté proche des 25% en 2024 et 2025.

Bien que la diminution des ordures ménagères soit un résultat positif, le fait qu'elle ne soit pas corrélée avec une augmentation conséquente des emballages et papiers démontre que ces résultats sont possiblement liés à l'effet de la conjoncture actuelle qui amène les ménages à réduire leur consommation.

Il est primordial pour le SIDOMPE et ses collectivités adhérentes de continuer à communiquer sur le geste de tri afin d'en améliorer la quantité et la qualité.



LA SENSIBILISATION ET LA PREVENTION

L'insertion professionnelle

Dans le cadre du nouveau marché public du centre de tri débuté en avril 2021, les élus du Sidompe ont tenu à maintenir l'action d'insertion au bénéfice de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières à hauteur de 50 000 heures /an pour le personnel en insertion recruté.

Un chargé d'insertion professionnelle est affecté à temps plein au recrutement et à l'accompagnement de ces salariés au sein du centre de tri et ce pendant toute la durée du marché.

Sur les 32 postes d'agents de tri et de maintenance, 28 sont alloués à l'insertion. Le recours à l'intérim d'insertion est privilégié pour les remplacements.

L'objectif est de favoriser la reprise d'une activité professionnelle avec des revenus réguliers pour redonner une place dans la société à des personnes fragilisées socialement et en décrochage économique.

Quelques chiffres pour l'année 2025 :

- **59 salariés en insertion** ont travaillé au centre de tri avec :
 - **27 %** de femmes,
 - **24 %** de séniors plus de 50 ans,
 - **14 %** de jeunes de moins de 26 ans,
 - **52 %** de Demandeurs d'Emploi longue durée,
 - **25 %** issus de « Quartier Prioritaire de la Ville »,
 - **17 %** de réfugiés.
- **10 salariés** ont retrouvé un emploi durable (CDI ou CDD + 6 mois).

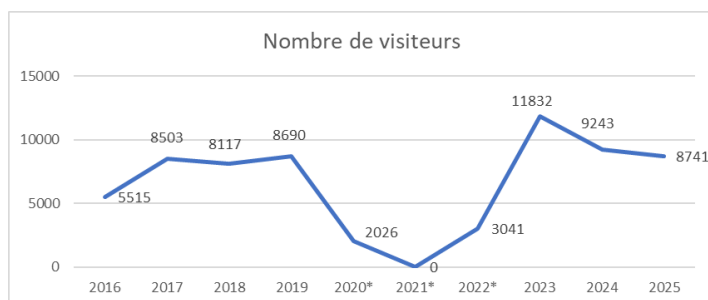
Les visites pédagogiques



Plus de 230 visiteurs ont pu découvrir le SIDOMPE, lors de la journée « portes ouvertes » le samedi 27 septembre 2025.

En 2025, 8 741 personnes ont visité les installations du Sidompe et ses halls d'exposition dédiés aux nouvelles consignes de tri, au recyclage et au fonctionnement de l'UVE.

Réservation en ligne
www.sidompe.fr



Le SIDOMPE prend en charge la réservation et le financement des cars pour ses collectivités (sous conditions). Les visites sont animées par nos exploitants.

*Baisse de fréquentation due à la fermeture des visites à partir du 16/03/2020 en raison de l'épidémie de Covid-19 puis à la fermeture pour travaux en novembre 2021. Reprise des visites en octobre 2022.

LES SOUTIENS FINANCIERS

Au SIDOMPE, une partie des soutiens financiers des Eco-Organismes, et la totalité des recettes liées à la vente de leurs matériaux sont restitués aux collectivités.

La vente des matériaux recyclables du centre de tri

La reprise des matériaux pour le centre de tri représente une recette de 2 123 928,97 € en 2025.

Ces sommes perçues ont été intégralement reversées aux collectivités.



	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Verre	233 034,04	201 102,20	334 107,40	356 255,35	350 431,53	115 706,04
Cartons (PCNC)	261 723,75	1 040 541,23	1 191 083,56	468 586,93	855 869,54	553 317,80
TETRA (PCC)	1 186,60	2 028,52	2 263,71	4 391,14	3 576,95	3 879,98
Acier*	184 619,92	500 046,70	509 819,23	350 465,54	466 752,03	327 598,87
Aluminium	17 401,81	72 139,88	67 071,92	82 478,71	122 689,68	94 251,22
Plastique	332 150,32	439 363,52	1 172 934,10	594 423,20	653 757,55	636 235,82
Papiers	222 596,48	264 540,19	519 595,24	326 565,56	379 753,19	313 151,05
GDM (PCM)	40 104,70	235 111,70	242 708,17	90 860,87	373 182,77	258 860,27
Total (en €)	1 292 817,62	2 754 874,04	4 039 583,33	2 274 027,30	3 206 013,24	2 303 001,05

* acier issu de la collecte sélective et de l'incinération.

Evolution des recettes entre les différents matériaux :

Après une augmentation en 2024 de 41% des recettes par rapport à 2023, l'année 2025 a connu une diminution des prix de reprise des matériaux, avec une baisse de 28% sur les recettes par rapport à 2024.

- Les tonnages de cartons recyclés (PCNC) sont en augmentation de 574T par rapport à 2024. En revanche, le prix de reprise est en baisse puisqu'il a été en moyenne de 54 € en 2025 alors qu'il était de 88 € en 2024.

- Les prix de l'acier incinéré et de l'acier de collecte sélective sont en baisse en 2025 avec respectivement 70€/T (contre 93€/T en 2024) et 169 €/T (contre 201 €/T en 2024).

- Le prix de l'aluminium de Collecte Sélective (canettes, barquettes, aérosols...) a connu une légère diminution en 2025 avec une moyenne de 579 €/T contre 624€/T en 2024. Le contrat signé en janvier 2024 pour les petits aluminiums et les aluminiums souples (plaquettes médicaments, dosettes....) a permis de percevoir une recette supplémentaire de 18 934 €.

- Pour le plastique, le prix du PET clair est resté stable sur les trois premiers trimestres de 2025 à 460 €/T mais s'est effondré à 271 €/T au quatrième trimestre.

- Le flux du PE/PP/PS (PE-Polyéthylène ; PP-Polypropylène ; PS-polystyrène) a quant à lui atteint le prix planché du marché à 45€/T au quatrième trimestre 2024 et n'a pas bougé en 2025.
- Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2022, le PET foncé et les plastiques des nouvelles consignes (barquettes multicouches, polystyrène, films...) relèvent des « **flux développement** » et « **flux films** » et sont gérés par CITEO. Pour ce flux, nous ne percevons plus aucune recette sur la vente, mais les tonnages sont pris en compte dans les soutiens versés par CITEO (776€/T).
- Depuis de nombreuses années, la quantité des papiers recyclés ne cesse de baisser. En 2025, nous constatons une baisse de 8,8% de tonnages recyclés. Le prix de reprise a diminué de 15€/T en moyenne sur 2025 par rapport à 2024.
- Le prix de reprise du verre s'est effondré à seulement 8€/T à partir du deuxième trimestre 2025 ce qui est inférieur de 65.5% au prix de reprise moyen en 2024.

Les soutiens CITEO pour les déchets d'emballages et papiers



Les soutiens du papier – 2024 (Tonnages 2023)

Le soutien CITEO-PAPIERS est versé pour soutenir le recyclage des papiers (papiers de bureau, papiers issus de la collecte sélective, GDM). Ce contrat au titre de la filière des papiers graphique est effectif depuis le 1^{er} janvier 2018.

Pour les tonnages de l'année 2023 (soutien 2024), le SIDOMPE a déclaré 3 554,52 T de papiers issus de la collecte sélective et 3 982,68 T de Gros de Magasins.

Le montant du soutien versé par CITEO a été de 422 404,89 €, intégralement reversé aux EPCI selon leur performance de tri.

Pour information :

- Soutien année 2023 (tonnages 2022) : 433 917,79 € (papiers issus de la collecte sélective : 4 691,54 T et GDM : 2 689,11 T)
- Soutien année 2022 (tonnages 2021) : 280 041,98 € (papiers issus de la collecte sélective : 3 633,05 T et GDM : 2 355,09 T)
- Soutien année 2021 (tonnages 2020) : 264 850,47 € (papiers issus de la collecte sélective : 3 632,82 T et GDM : 1 982,76 T)

Les soutiens des emballages – 2024 (Tonnages 2024)

Le contrat CITEO – CAP 2022 Barème F est effectif depuis le 1^{er} janvier 2018. La délibération du 13 décembre 2017 valide la répartition des soutiens reversés aux collectivités et ceux conservés par le SIDOMPE.

CITEO a établi le liquidatif 2024, d'un montant total de **6 451 305,47 €**, qui reprend l'ensemble des soutiens versés au SIDOMPE. Augmentation du montant global du soutien CITEO de 707 036,41 €.

Pour mémoire les montants des liquidatifs précédents étaient :

- liquidatif 2023 : 5 744 269,06 €
- liquidatif 2022 : 4 816 058,04 €
- liquidatif 2021 : 3 315 664,04 €

Les principales données du liquidatif 2024 sont les suivantes :

A/ SOUTIEN AU SERVICE DE LA COLLECTE SELECTIVE (SCS) :

Ce soutien a pour objet la valorisation des résultats de recyclage des matériaux issus de collecte sélective, il comprend un soutien de base par tonne soutenue, auquel s'ajoute un soutien à la performance de recyclage. Le montant est de **5 549 128,87 €**, qui est intégralement reversé aux collectivités.

B/ SOUTIEN A L'ACTION DE SENSIBILISATION AUPRES DES CITOYENS (SAS) :

Ce soutien a pour objet de donner aux collectivités les moyens d'agir pour la sensibilisation des habitants au geste de tri en améliorant et consolidant la participation des habitants au dispositif. Le montant est de **289 271,80 €** dont 19 500,00 € conservés par le SIDOMPE (3 Ambassadeurs du tri pour les visites) et 269 771,80 € reversés aux collectivités et réparti de la façon suivante :

- Soutien par l'action (SADT) pour les Ambassadeurs du tri : 169 000,00 € pour 26 ambassadeurs du tri (ADT).

Avec le nouveau barème F, CITEO soutient les ambassadeurs du tri dans la limite de 1 ADT pour 12 000 habitants. Cet agent doit effectuer des missions de communication de proximité sur la collecte et le tri des déchets ménagers, pour un minimum de 43 jours par an. Ce soutien est à présent de 6 500 € par ambassadeur et n'est plus calculé sur les performances de tri des collectivités. Il est reversé aux collectivités en fonction du nombre d'ambassadeurs soutenus par l'EPCI.

- Année 2023 : 32 000,00 € pour 8 ambassadeurs du tri
- Année 2022 : 48 000,00 € pour 12 ambassadeurs du tri
- Année 2021 : 88 000,00 € pour 22 ambassadeurs du tri

- Sensibilisation par la communication (SCOM) : 120 271,80 €.

Le soutien est désormais de 0,20ct par habitant, et est reversé aux EPCI selon le nombre d'habitants mentionné au contrat (601 359 habitants pour l'année 2024).

- Année 2023 : 91 128,45 € (607 523 habitants)
- Année 2022 : 90 777,30 € (605 182 habitants)
- Année 2021 : 69 876,45 € (465 843 habitants)

C/ SOUTIEN AU RECYCLAGE DES MATERIAUX RECUPERES HORS COLLECTE SELECTIVE (SRM) :

Il est d'un montant de **42 122,00 €** et correspond aux soutiens de 2 474,48 T d'acier issu de mâchefers et 165,71 T d'aluminium issu de mâchefers. Ce soutien est reversé en intégralité aux EPCI.

D/ SOUTIEN AUTRES FORMES DE VALORISATIONS (SAV) :

- Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les OM résiduelles (SVE OMR) : 251 162,06 €

- Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri (SVE Refus) : 133 467,01 €

Ces deux soutiens sont conservés par le SIDOMPE.

E/ OPTION - SOUTIEN A LA CONNAISSANCE DES COÛTS (SCC) :

Ce soutien optionnel a pour objet d'améliorer la connaissance des coûts afin que la collectivité puisse mesurer l'efficacité de son dispositif de collecte sélective et optimiser les moyens mis en place. Le soutien pour l'année 2024 est de **186 153,73 €** reversé intégralement aux EPCI.

G/ EVOLUTION DES SOUTIENS GLOBAUX :

- Année 2024 → 10,73 €/hab. (population SIDOMPE : 601 359 habitants)
- Année 2023 → 9,45 €/hab. (population SIDOMPE : 607 523 habitants)
- Année 2022 → 7,96 €/hab. (population SIDOMPE : 605 182 habitants)
- Année 2021 → 7,12 €/hab. (population SIDOMPE : 465 843 habitants)

Les soutiens 2024 du contrat CITEO-EMBALLAGES ont été répartis de la façon suivante :

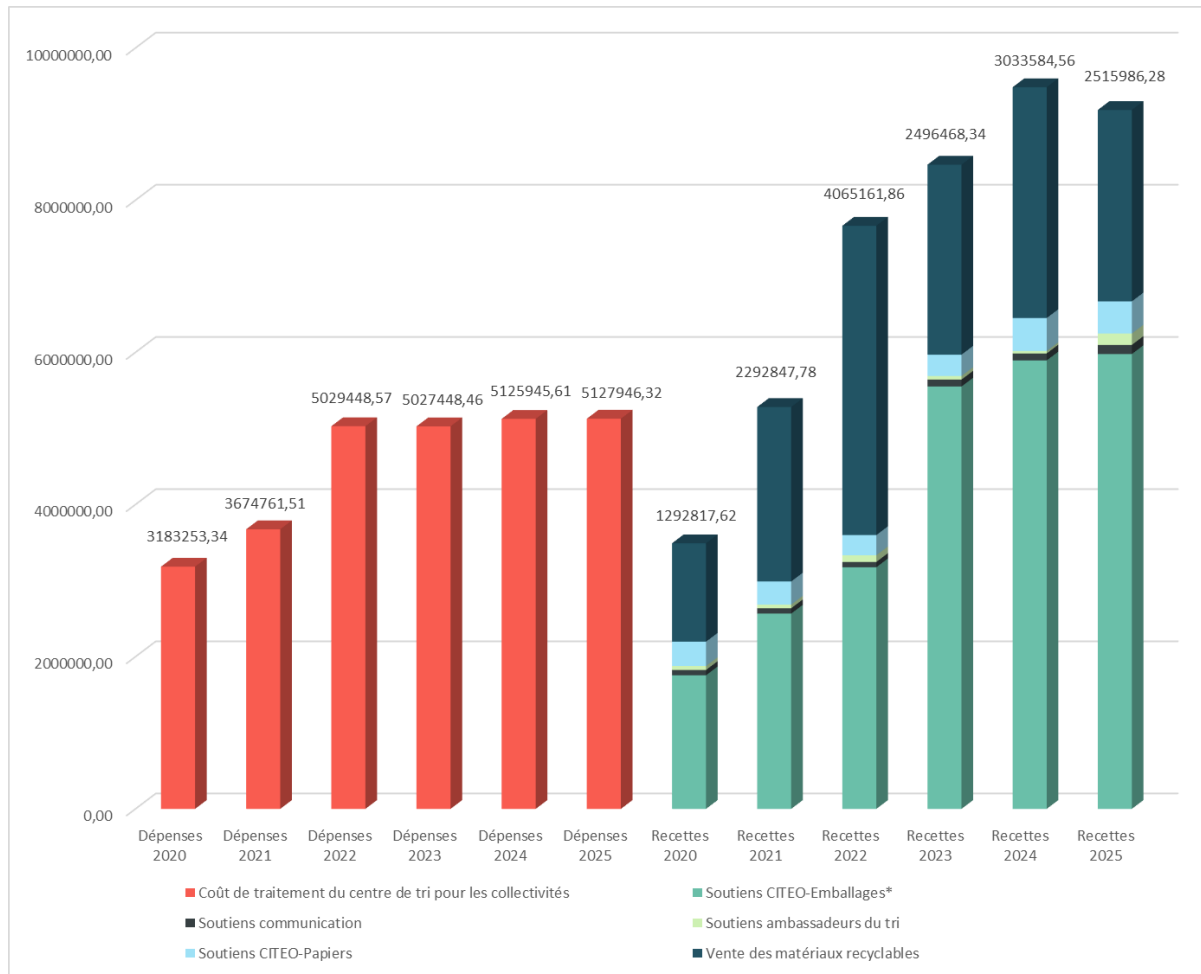
- Soutiens reversés aux collectivités : **6 047 176,40 €** (5 266 807,88 € en 2023)
- Soutiens conservés par le SIDOMPE : **404 129,07 €** (477 461,18 € en 2023)

Les bénéfices financiers

En 2025, les collectivités du SIDOMPE ont perçu 9 185 567,57 € de recettes, pour une dépense de traitement des emballages ménagers de 5 127 946,32 €.

	2025		
	45 106,28 tonnes d'emballages 610 635 habitants		
	€ HT	€HT / tonne	€HT / habitant
Coût du tri pour les collectivités	5 127 946,32 €	113,68 €	8,40 €
	€ HT	€HT / tonne	€HT / habitant
Soutiens CITEO-Emballages *	5 977 404,60 €	132,52 €	9,79 €
Soutiens communication (n-1)*	120 271,80 €	2,67 €	0,20 €
Soutiens ambassadeurs du tri (n-1)*	149 500,00 €	3,31 €	0,24 €
Soutiens CITEO-Papiers 2024 (tonnage 2023)	422 404,89 €	9,36 €	0,69 €
Vente des matériaux recyclables (T4n-1 et T1 à T3n)	2 515 986,28 €	55,78 €	4,12 €
Recettes du tri reversées aux collectivités	9 185 567,57 €	203,64 €	15,04 €
	€ HT	€HT / tonne	€HT / habitant
LE TRAITEMENT DU TRI SELECTIF RAPPORTE AUX COLLECTIVITES :	4 057 621,25 €	89,96 €	6,64 €

* Emballages : versements acomptes 2025 (n) : 4 600 000 € et liquidatif 2024 (n-1) : 1 377 404,60 €



Les soutiens des autres Eco-organismes



Valdelia est l'Eco-organisme des Déchets d'Eléments d'Ameublements (DEA).



Ecomaison est l'Eco-organisme des Jeux et Jouets (JJ) et des Articles de Bricolage et Jardin (ABJ).



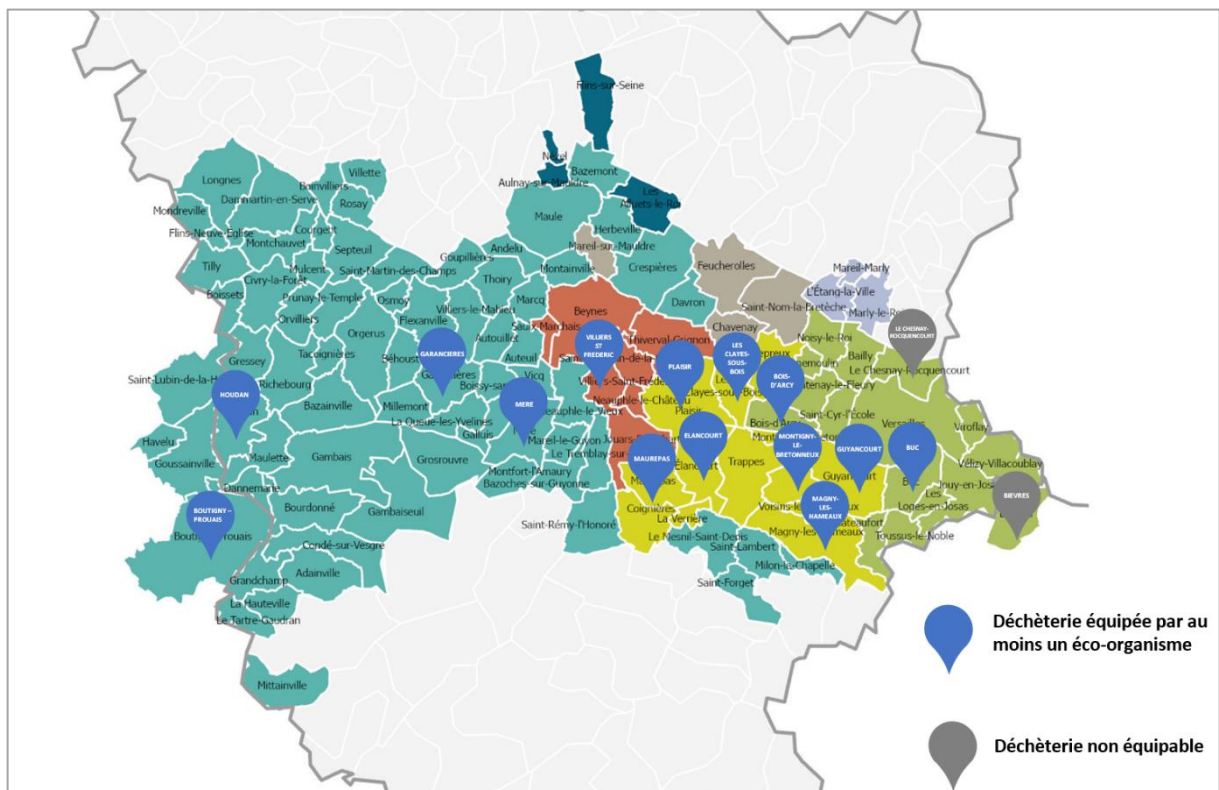
Valobat est l'Eco-organisme des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB)

Les trois éco-organismes prennent en charge les coûts de la collecte séparée et participe aux coûts de la collecte non séparée sur la base d'un barème national.

Les soutiens sont répartis par collectivités avec des soutiens forfaitaires pour les déchèteries, des soutiens variables pour les quantités estimées dans les encombrants et en déchèterie (bennes bois, ferraille et tout-venant), ainsi que des soutiens pour l'information et communication.

Grâce aux contrats signés par le Sidompe, ses collectivités adhérentes ont bénéficié sur leurs déchèteries de :

- ▶ 12 bennes Déchets d'Eléments d'Ameublements (DEA)
- ▶ 2 bennes pour le plâtre dans le cadre de la filière des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB)
- ▶ 1 benne pour le bois Multi-Filière
- ▶ 2 contenants pour les Jeux et Jouets (JJ) et les Articles de Bricolage et Jardin (ABJ)



En 2025, les soutiens financiers sur les tonnages collectés et recyclés en 2024 pour les trois filières déjà en place (DEA, ABJ, et JJ) ont été de **91 894,54 €**.

LES ELEMENTS FINANCIERS

Le Compte Financier Unique 2025

Le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes », et donne une information financière plus simple et plus lisible que le compte administratif et le compte de gestion qui étaient partiellement redondants et volumineux.

Le Compte Financier Unique présente au 31 décembre 2025 un résultat excédentaire global de gestion de **9 053 701,54 €** qui, compte tenu des restes à réaliser de **286 587,21 €** est porté à **9 340 288,75 €**.

Les principaux éléments étant repris ci-dessous :

Chapitres				Réalisations	
FONCTIONNEMENT	F	D	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 540 084,54 €
	F	D	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	151 576,78 €
	F	D	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	45 467,05 €
	F	D	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 825 182,75 €
	F	D	66	CHARGES FINANCIERES	342 187,10 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				25 905 498,22 €
	F	R	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	18 644,26 €
	F	R	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	27 203 655,10 €
	F	R	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 343 317,68 €
	F	R	77	PRODUITS SPECIFIQUES	8 529,00 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				34 574 146,04 €
RESULTAT DE CLOTURE				8 668 647,82 €	
INVESTISSEMENT	I	D	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 035 210,74 €
	I	D	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 036 402,52 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				7 071 613,26 €
	I	R	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	45 467,05 €
	I	R	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	9 027 783,49 €
	I	R	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	169 029,50 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				9 242 280,04 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE				10 839 314,60 €
Déficit N-1 reporté en investissement (001)				- 1 785 613,06 €	
RESULTAT DE CLOTURE				9 053 701,54 €	
RESULTAT DE CLOTURE		RESTES A REALISER (Recettes – Dépenses d'investissement)			286 587,21 €
				SOLDE DISPONIBLE	9 340 288,75 €

CONCLUSIONS

Les performances de recyclage

Performances soutenues par CITEO

Performances de recyclage des emballages ménagers d'un habitant du Sidompe transmises par CITEO **ne prenant pas en compte les papiers, ni les gros de magasin** (en kilo par an) :

	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL (kg /hab. /an)	40,21	42,07	43,93	46,13	52,16

Base population CITEO 2020 : 467 446 habitants
 Base population CITEO 2021 : 465 843 habitants
 Base population CITEO 2022 : 605 182 habitants
 Base population CITEO 2023 : 607 523 habitants
 Base population CITEO 2024 : 601359 habitants

Soit une performance pour l'année 2024 au SIDOMPE de 52,16 kg/hab. répartie en :

- 28,71 kg/hab. emballages légers
- 23,45 kg/hab. emballages verre

La performance nationale de recyclage pour l'année 2024 est de 60 kg d'emballages ménagers par habitant soit 2 kg de plus que l'année précédente, dont 26 kg d'emballages légers et 34 kg d'emballages en verre. Cette performance est dû à la collecte en forte hausse des emballages en plastiques et des cartons, mieux triés dans le bac jaune.

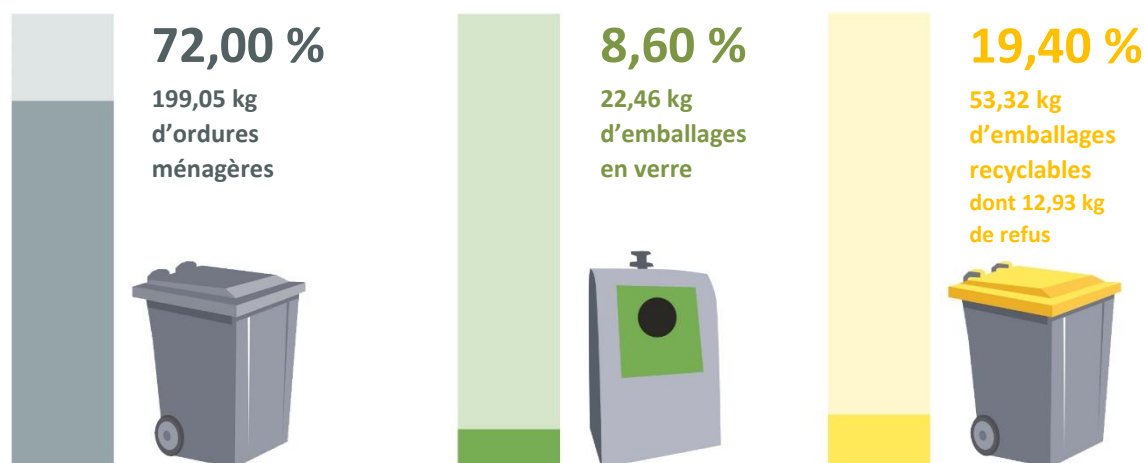
Le tri des emballages progresse donc sur l'ensemble du territoire.

Parallèlement aux emballages ménagers, les Français ont trié en moyenne 12 kg de papiers en 2024, soit 2% de moins qu'en 2023, à mettre en perspective avec la baisse des gisements (prospectus publicitaires ...) sur le marché (-23%).

Le geste de tri simplifié a permis de recycler 69% des emballages ménagers.

Composition des déchets ménagers d'un habitant du Sidompe

(Calculée sur la base des déchets entrants issus des collectivités du Sidompe – 610 635 habitants – 121 546 T d'ordures ménagères, 13 718 T de Verre et 32 562 T d'emballages et papiers)



Les bénéfices environnementaux du recyclage

Votre tri de 13 558 T
d'emballages en verre



Une économie en CO₂ de
8 442 141 kg
 Soit un parcours en voiture de
76 055 320 km
 Une économie d'énergie de
75 879 077 Mégajoules
 Soit une consommation
énergétique équivalente à
11 674 423 jours de télévision

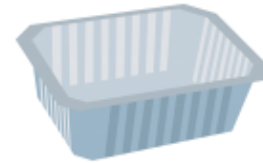
Votre tri de 16 954 T de
Papiers, Cartons et Tétra



Bénéfices environnementaux

Une économie d'énergie de
2 137 229 Mégajoules
 Soit une consommation
énergétique équivalente à
328 779 jours de télévision

Votre tri de 249 T
d'aluminium



Une économie en CO₂ de
1 917 587 kg
 Soit un parcours en voiture de
17 275 869 km
 Une économie d'énergie de
32 864 514 Mégajoules
 Soit une consommation
énergétique équivalente à
5 056 194 jours de télévision

Fabrication de nouveaux produits

30 123 872 bouteilles de 75 cl

1 677 445 rouleaux de papier
toilette
62 809 920 boîtes à chaussures

72 957 cadres de vélo de course
ou 145 914 cadres de trottinette

Votre tri de 891 T d'acier



Une économie en CO₂ de
1 315 116 kg
 Soit un parcours en voiture de
11 848 518 km
 Une économie d'énergie de
7 292 835 Mégajoules
 Soit une consommation
énergétique équivalente à
1 121 769 jours de télévision

Votre tri de 1 386 T de
plastiques PET Clair



Bénéfices environnementaux

Une économie en CO₂ de
3 250 170 kg
 Soit un parcours en voiture de
29 282 022 km
 Une économie d'énergie de
43 579 998 Mégajoules
 Soit une consommation énergétique
équivalente à 6 704 082 jours de
Télévision

Votre tri de 988 T de
plastiques Mix PE/ PP/PS



Une économie en CO₂ de
2 101 476 kg
 Soit un parcours en voiture de
18 933 044 km
 Une économie d'énergie de
29 492 788 Mégajoules
 Soit une consommation
énergétique équivalente à
4 537 884 jours de télévision

Fabrication de nouveaux produits

11 583 lave-vaisselles ou
12 474 m de rail de train

720 720 couettes ou
8 040 186 ours en peluche

1 132 248 arrosoirs ou
4 905 420 bidons de liquide
lave-glace

Votre tri a permis d'économiser l'équivalent en CO₂ d'environ 3 528 tours de la Terre en voiture !

LEXIQUE

ABJ Articles de Bricolage et Jardin

ADEME Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

ADT Ambassadeur Du Tri : Chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte-à-porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles.

AMO Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

BOUES Déchets produits par une station d'épuration à partir des effluents liquides

BP Budget Primitif

BREF Best Available Techniques Reference Document

CA Communauté d'Agglomération

CAO Commission d'Appel d'Offres

CAP Contrat pour l'Action et la Performance (CITEO – Barème F)

CC Communauté de Communes

CFU Compte Financier Unique

CGCT Code Général des Collectivités Territoriales

C.I.A Complément Indemnitaire Annuel

CITEO Eco-organisme en charge de la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) des papiers et emballages ménagers

CREM Conception Réalisation Exploitation Maintenance (marché public de type CREM)

CS Comité Syndical

CSS Commission de Suivi de Site

CT Centre de Tri

CTMU Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé (Contrat Eco-Mobilier 2019-2023)

CU Communauté Urbaine

CVD Centre de Valorisation des Déchets ménagers

DEA ou **EA** Déchets d'Equipements d'Ameublement

DGS Directrice Générale des Services

DMA Déchets Ménagers et Assimilés

DOB Débat d'Orientaion Budgétaire

DR Déchets Recyclables

DRIEE Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie

ECT Extension des Consignes de Tri

ELA / TETRA Emballages Liquides Alimentaires

EMR Emballages Ménagers Recyclables

EPCI Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ETP Equivalent Temps Plein

FIBREUX Ensemble des déchets papiers, cartons, cartons de déchèteries et Gros de Magasin

FLUX DEVELOPPEMENT Emballages en PET foncé et opaque, barquettes et PS

FNADE Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement

FREINTE Perte de volume ou de poids

GATEAUX DE FILTRATION Résidus et particules solides retenus à l'occasion d'opérations de filtration

GDM Gros de Magasin. C'est un ensemble de cartons et de papiers dont la qualité ne permet pas le recyclage dans la catégorie cartons ou papiers.

GPS&O Grand Paris Seine et Oise (Communauté Urbaine)

GTA Groupe Turbo-Alternateur

IDF Ile de France

IFSE Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise

ISDD Installation de Stockage de Déchets Dangereux

JOUE Journal Officiel de l'Union Européenne

JRM Journaux, Revues, Magazines (Ancienne consigne de tri. Remplacée aujourd'hui par « Tous les papiers se recyclent. »)

LTECV Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

MJ MégaJoule

MTD Meilleures Techniques Disponibles

MPGP Marché Public Global de Performance

NOTRe Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe)

NOx Oxydes d'azote

OM Ordures Ménagères / **OMR** Ordures Ménagères Résiduelles

OE Objets Encombrants

PAP Porte A Porte

PAV Point d'Apport Volontaire

PCC Papiers Cartons Complexés (TETRA)

PCM Papiers Cartons Mélangés

PCNC Papiers Cartons Non Complexés

PE/PP/PS PE-Polyéthylène ; PP-Polypropylène ; PS-polystyrène (bouteilles, bidons, sacs, film, capsules, barquettes, pots de yaourt...)

PET PolyEthylène Téréphtalate (bouteilles ou flacons plastiques souvent transparents foncés ou clairs)

PCMB Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment

REFIOM Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères

REP Responsabilité Elargie du Producteur

RESOP Réseau Ouest Parisien

RGPD Règlement Général sur la Protection des Données

RIFSEEP Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, et de l'Engagement Professionnel

ROB Rapport sur les Orientations Budgétaires

RSOM Recyclables Sec d'Ordures Ménagères

SADT Soutien par l'action pour les Ambassadeurs Du Tri

SAS Soutien à l'action de sensibilisation Auprès des Citoyens

SCC Soutien à la Connaissance des Coûts

SCOM Sensibilisation par la Communication

SCS Soutien au service de la Collecte Sélective

SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIDOMPE Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie

SIEED Syndicat intercommunale d'évacuation et d'élimination des déchets de l'ouest Yvelines

SPS Sécurité et Protection de la Santé (La coordination S.P.S vise à prévenir les risques et à prévoir l'utilisation de moyens communs lors d'un chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants)

SQY CA Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'Agglomération

SRM Soutien au Recyclage des Matériaux récupérés hors collecte sélective

STEP Station d'Épuration

SVE OMR Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les ordures ménagères résiduelles

SVE Refus Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri

TEOM Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TGAP Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TV Tout Venant

UVE Unité de Valorisation Energétique

VALORISATION ENERGETIQUE Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur...)

VALORISATION MATIERE Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage

VGP Versailles Grand Parc

ANNEXE 1 - LISTE DES COMMUNES

Adhérents :

1 Syndicat Intercommunal de collecte des déchets

Le SIEED

Adainville, Andelu, Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazainville, Bazemont, Bazoche-Sur-Guyonne, Béhoust, Boinvilliers, Boissy-sans-Avoir, Bourdonné, Boutigny-Prouais, Civry-la-Forêt, Condé-sur-Vesgre, Courgent, Crespières, Dammartin-en-Serve, Dannemarie, Davron, Flexanville, Flins-Neuve-Eglise, Galluis, Gambais, Gambaiseul, Garancières, Goupillières, Goussainville, Grandchamp, Gressey, Grosrouvre, Havelu, Herbeville, Houdan, La Hauteville, Le Mesnil-Saint-Denis, La Queue-lez-Yvelines, Le Tartre-Gaudran, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Boissets, Longnes, Marcq, Mareil-le-Guyon, Maule, Maulette, Meré, Millemont, Milon-La-Chapelle, Mittainville, Mondreville, Montainville, Montchauvet, Montfort-l'Amaury, Mulcent, Neauphle-le-Vieux, Orgerus, Orvilliers, Osmoy, Prunay-le-Temple, Richebourg, Rosay, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Lubin-de-la-Haye, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Rémy-l'Honoré, Septeuil, Tacoignières, Thoiry, Tilly, Vicq, Villette, Villiers-le-Mahieu.

3 Communautés d'Agglomération

C.A. de Versailles Grand Parc

Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Buc, Chateaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Renne-moulin, Le Chesnay-Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay, Versailles, Vélizy-Villacoublay.

C. A. Saint Germain Boucles de Seine

Etang-la-Ville, Mareil-Marly, Marly-le-Roi.

Saint Quentin en Yvelines C.A.

Coignières, Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Les Clayes-Sous-Bois, Magny-les-Hameaux, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir, Trappes, Villepreux, Voisins-le-Bretonneux.

2 Communautés de Communes

C.C. Cœur d'Yvelines

Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint-Germain-de-la-Grange, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Villiers-Saint-Frédéric.

C.C. Gally Mauldre

Chavenay, Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre, Saint-Nom-la-Bretèche.



Travaux d'adaptation du centre de tri à l'extension des consignes de tri réalisés par le Sidompe avec le soutien financier de l'ADEME, CITEO, et la région Île-de-France

Financé par



SIDOMPE

SYNDICAT MIXTE

Z.A. du Pont Cailloux – 4 route des Nourrices

78850 THIVERVAL-GRIGNON

Tél. 01 30 81 03 91

e-mail : info@sidompe.fr